



COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS

DÉCEMBRE 2024

Les sujets essentiels du mois

ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC - EN ROUTE VERS LE 1^{ER} JANVIER 2025 !

À compter du 1^{er} janvier prochain, Éco Entreprises Québec sera responsable de la collecte sélective partout au Québec avec pour objectif une standardisation de la récupération des matières recyclables.

Un des changements importants est la simplification des règles de tri pour l'utilisation de votre bac de récupération. **Tous les contenants, les emballages et les imprimés seront acceptés dans la collecte sélective.**

La question des codes de plastiques ne se posera donc plus mais une matière fait toutefois exception, les contenants d'aérosol, qui doivent être apportés à un écocentre ou un dépôt municipal. Une campagne d'information provinciale est en cours sous le thème Bac-Impact.

La RIDT effectuera la gestion et le suivi des services dans la région du Témiscouata et les utilisateurs pourront donc continuer à la contacter pour toutes questions ou réclamations.

GÉRER SES MATIÈRES ORGANIQUES MÊME L'HIVER

Le compostage domestique est possible l'hiver même si l'activité à l'intérieur du composteur ralentit fortement. Cependant, si vous prévoyez de l'utiliser moins durant la période froide, n'oubliez pas qu'il existe une autre solution simple: le conteneur brun qui sert de point d'apport volontaire (PAV) tout près de chez-vous.

Ces conteneurs pour matières organiques peuvent recevoir aussi bien tous les résidus d'origine animale que végétale. Ils sont accessibles en tout temps pour valoriser vos matières organiques au lieu de les mettre à la poubelle.

Les principales catégories de matières qui y sont acceptées sont les résidus alimentaires (fruits, légumes, viandes, poissons, pains, etc.) ainsi que les papiers et les cartons souillés de matières organiques (papiers mouchoirs, essuie-tout, boîtes de pizza, etc.).

Utilisez votre récipient de cuisine ou procurez-vous gratuitement une chaudière de 5 gallons auprès de votre municipalité pour faire le transport de vos matières organiques.

Les sacs compostables sont acceptés dans le conteneur. À ne pas confondre avec les sacs biodégradables ou oxo-biodégradables qui eux, sont refusés. Il est aussi possible d'utiliser simplement des sacs en papier ou du papier journal.

UN BON COUP POUR L'ENVIRONNEMENT - HALLOWEEN ET SOUPER SPAGHETTI OPTIMISTE À DÉGELIS

Toujours très populaire à Dégelis, la fête de l'Halloween permet aux jeunes de se déguiser et de parcourir de façon sécuritaire les rues de la ville à la recherche de friandises.

Depuis plusieurs années, les membres du Club Optimiste de Dégelis organisent pour cette occasion un souper spaghetti au sous-sol du Centre culturel Georges-Deschênes à l'intention des enfants et de leurs parents accompagnateurs.

Cette année, l'activité a permis de vivre en plus une expérience de bonne gestion des matières résiduelles concluante. Une expérience facile à reprendre un peu partout au Témiscouata, lors d'activités ou de soupers populaires tels que : déjeuners-brunch bénéfice, soupers hot-dog, homards et autres.

Au moment du service, les bénévoles optimistes ont été invités à rappeler aux convives (un peu plus de 200) de rapporter leur cabaret à une table de tri identifiée après leur repas. Grâce à l'utilisation systématique d'assiettes, de verre et d'ustensiles en carton et compostable ainsi qu'à deux bénévoles assignés au tri, toutes les matières résiduelles ont été bien triées (compostable, recyclable et déchets). Par la suite, avec un point d'apport volontaire (conteneur brun) à proximité et l'utilisation de chaudière brune, les matières organiques y ont été déposées.

Bilan de l'opération : Un plein sac transparent de matière recyclable, une bonne vingtaine de chaudières de 5 gallons de matières compostables détournées de l'enfouissement et à peine une demi-poubelle de déchets ultimes contrairement à plus d'une quinzaine de gros sacs verts l'année précédente.

Principale constatation : Une bonne gestion des matières résiduelles en dehors de la maison, c'est possible et accessible à toute organisation avec un peu de planification et de bonne volonté.

RAPPEL DES CONSIGNES D'UTILISATION POUR LES BACS ROULANTS

Avec l'arrivée de l'hiver, il est important de rappeler quelques règles à suivre pour l'utilisation de vos bacs roulants:

- ✓ Sortez le bon bac la veille au soir. Le camion peut passer très tôt le matin.
- ✓ Orientez vos roues et la poignée vers la maison. L'ouverture du bac doit être face au chemin. S'il est inversé, le couvercle de votre bac pourrait se briser lors de la collecte.
- ✓ Gardez vos couvercles fermés en tout temps, sans débordement de matières. Lors de la levée, des matériaux pourraient tomber à terre s'ils débordent du bac ou sont sur le couvercle.
- ✓ Ne mettez pas de matières à côté ou sur le couvercle des bacs. Elles ne seront pas ramassées.
- ✓ Tous les bacs doivent être étanches (cuve et couvercle) afin d'éviter les envols de matériaux ou qu'ils ne se remplissent d'eau par la pluie ou la neige.
- ✓ Tous les bacs doivent être munis de 2 roues afin d'éviter que le bac glisse et ne tombe dans le camion lors de la collecte. Si ce n'est pas le cas, le chauffeur peut décider de ne pas vider le bac roulant ou s'il tombe, il n'est pas responsable des bris.
- ✓ Gardez un espace d'au moins 1,5 pied ou 50 centimètres entre votre bac et tout autre objet (bac, clôture, véhicule). La pince hydraulique du camion doit avoir assez d'espace pour prendre le bac sans le renverser ou accrocher autre chose.
- ✓ La couleur bleue est réservée pour les contenants à recyclage. Aucun bac bleu ne peut être modifié, peint ou recouvert.
- ✓ Pensez à enlever la neige sur le couvercle avant la collecte.
- ✓ Attendez toujours au moins 2 semaines avant de mettre des cendres dans votre bac à déchets, pour éviter les risques d'incendie dans le camion. Idéalement, entreposez-les dans un sac de plastique pendant quelques jours à l'extérieur et si le sac n'a pas fondu après ce temps, vous pouvez le mettre dans le bac à déchets.

À noter que, si votre bac n'est pas conforme ou contient des matières non acceptables, le chauffeur peut refuser de le vider. De même, si les matières sont trop compactées ou sont gelées dans votre bac, le chauffeur n'est pas responsable de les débloquer.

UN JOYEUX TEMPS DES FÊTES PLUS ÉCOLO

Bientôt Noël... Encore cette année, voici quelques idées pour un Noël plus éco-responsable.

Le sapin

Le Québec est la principale province productrice de sapins et d'arbres de Noël au Canada. Plus de 71 % des arbres canadiens exportés proviennent du Québec. Selon les plus récentes statistiques, 1 771 944 arbres québécois sont exportés à l'extérieur du Canada, pour une valeur totale de 56,2 millions de dollars.

Si un sapin naturel peut être valorisé et émet environ 3,5 kg de CO², un sapin artificiel lui en émet 40 kg et il ne peut être composté ou valorisé. Donc, si vous possédez un sapin artificiel, conservez-le le plus longtemps possible afin de réduire l'impact environnemental de sa fabrication.

La décoration

Tournez-vous vers la nature. En décorant la table avec des pommes de pin ou du houx. Vous pouvez également décorer le sapin avec des rondelles d'oranges séchées... de quoi parfumer tout votre intérieur naturellement ! Côté guirlandes, des ampoules DEL permettent de diminuer jusqu'à 495 kg de CO² par foyer.

Des cadeaux responsables

À l'approche des Fêtes de fin d'année, les Québécois envisagent de dépenser moins d'argent que le reste des Canadiens pour gâter leurs proches. Selon un récent sondage de la firme PwC, les Québécois comptent déboursier en moyenne 1 474 \$ en cadeaux. La moyenne canadienne s'élève quant à elle à 1 853 \$, une hausse de 13 % par rapport à l'année dernière.

Premier conseil : Avant d'acheter un cadeau, assurez-vous qu'il plaira. Car un achat inutile représente une source non négligeable de CO² en plus d'être une perte économique.

Souvent, mieux vaut encourager l'économie locale en se tournant vers nos créateurs et artistes locaux. Au Témiscouata, ils vous offrent une foule de produits originaux (bijoux, toiles, fromages, alcool et autres) pour vous permettre de diminuer votre empreinte écologique. Pensez-y !

Le papier cadeau

Le papier cadeau constitue l'un des gros impacts de Noël sur l'environnement puisqu'il n'est pas toujours recyclable.

- ✓ Pour remplacer le traditionnel papier d'emballage, on peut se servir des pages d'un journal ou d'un magazine adapté à la personne en respectant sa personnalité et ses goûts.
- ✓ Idéal pour les adeptes de voyages, les cartes et les mappemondes remplaceront magnifiquement les emballages cadeaux traditionnels.
- ✓ De plus en plus populaire, le furoshiki est une technique traditionnelle japonaise qui permet d'emballer divers objets à l'aide d'un morceau de tissu qui pourra être réutilisé par la suite.
- ✓ Un simple sac en papier brun avec peu de créativité et de bricolage pourra se transformer en « Petit renne au nez rouge » ou en « Bonhomme de pain d'épices ».
- ✓ Pour les petits cadeaux comme les cartes ou les bijoux, une petite boîte d'allumettes enjolivée de décorations naturelles comme des bâtons de cannelle fera un joli cadeau.

Le repas

Quoi de plus plaisant au Temps des Fêtes qu'un repas en bonne compagnie. Malheureusement, ce temps de l'année est souvent propice au gaspillage alimentaire.

Pour éviter cela, trois trucs simples: planifiez mieux vos achats, conservez bien vos aliments et maximisez leur utilisation. Vous sauvez ainsi temps et argent !

N'achetez que les quantités nécessaires à vos recettes et invités. Mieux vaut prévoir un accompagnement supplémentaire et réduire le poids de la dinde. Faites-vous une liste d'épicerie et respectez-la !

Aussi, nombreux produits se prêtent bien à l'achat en vrac. Vous éviterez le suremballage !

Si vous avez des surplus de légumes, cuisinez en avance les accompagnements, les sauces, les veloutés puis mettez-les au congélateur.

Enfin, recyclez convenablement tous vos déchets alimentaires, décoratifs et d'emballage. Pour vous y aider, Recyc-Québec a préparé un aide-mémoire spécial fêtes. La planète dit merci !

Toute l'équipe de la RIDT vous souhaite un très Joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2025.

ST-GUY FAIT MAINTENANT PARTIE DU TÉMISCOUATA ET INTÈGRE LES SERVICES DE LA RIDT

Les résidents du territoire de Saint-Guy, maintenant fusionné à la Ville de Lac-des-Aigles, seront desservis à partir du 1^{er} janvier prochain par la RIDT pour la gestion de leurs matières résiduelles.

Pour le recyclage, les résidents ont déjà reçu le fameux bac bleu de récupération.

En ce qui a trait au bac à déchets, de même que pour les équipements pour les matières organiques (composteur, récipient de cuisine et autres), les citoyens doivent s'adresser directement au bureau de Lac-des-Aigles pour en faire la demande.

Comme ailleurs au Témiscouata, les bacs roulants seront dorénavant obligatoires et les collectes débuteront le lundi 6 janvier par le bac roulant à déchets, suivi du lundi 13 janvier celui de récupération et ainsi de suite en alternance aux deux semaines.

À partir du samedi 4 janvier, les résidents du secteur Saint-Guy auront accès aux services des écocentres, dont celui de Squatec.

Comme il s'agit de changements importants, les utilisateurs sont invités à assister à une séance d'information qui aura lieu le mardi 17 décembre à 19h00 au bureau municipal de Saint-Guy au 52, rue Principale. Il sera possible d'en apprendre davantage sur le fonctionnement et les règles d'utilisation des services.

Pour plus d'information sur les différents services de la RIDT, vous pouvez aussi consulter le site ridt.ca ou contactez-nous par téléphone au 418-853-2220 ou par courriel à info@ridt.ca

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

QUESTIONS-RÉPONSES : LES PETITS OBJETS

Qu'il s'agisse de bouchons, de goupilles d'aluminium ou d'attaches à pain, la question du tri de ces petits objets peut-être un véritable casse-tête.

Laissés dans la nature, ces petits objets sont une source importante de pollution dans l'environnement. Parmi les 20 déchets les plus souvent retrouvés le long du Saint-Laurent, les bouchons de plastique arrivent en 6^{ème} position, juste derrière les bouteilles de plastique et les canettes, révèle un rapport publié par l'Organisation Bleue.

Comment doit-on recycler les bouchons de plastique ?

Pour s'assurer qu'un bouchon de plastique soit bien acheminé au centre de tri et recyclé, la recommandation est qu'il faut le laisser sur la bouteille ou le contenant. Pour les bouchons de liège, ils ne sont pas recyclables et doivent donc aller aux déchets.

Quant à la goupille en aluminium, on peut aussi la laisser sur la cannette. Au Témiscouata, on peut cependant l'enlever, les amasser pour les remettre à la Mini-collecte. Celle-ci sera remise à la Fondation Clermont Bonenfant qui lui permettra de financer l'achat de fauteuils roulants pour des personnes en situation de handicap.

Et qu'en est-il des pots et couvercles ?

Pour les contenants en verre, qu'un couvercle de métal vient souvent refermer, il faut déposer les deux, séparément, dans le bac de récupération. Idem pour les bouteilles de verre et leurs bouchons en métal. Pour les boîtes de conserve, le couvercle peut rester accroché dessus ou être déposé à part, peu importe.

Et les attaches de pain ?

Celles en plastique ne sont pas acceptées dans le bac de récupération mais il est possible de les amasser pour les remettre à la Mini-collecte, sinon elles vont à la poubelle. Celles en carton peuvent être déposées dans le bac de récupération sans problème.

TON BAC DE RECYCLAGE N'EST PAS UN ÉCOCENTRE !

Même après 25 ans de recyclage au Témiscouata, il arrive encore trop souvent que certaines matières se retrouvent par erreur à l'intérieur du bac bleu. Il est donc important de distinguer les matières pouvant être déposées au recyclage de celles qui doivent être apportées à l'écocentre.

Dès maintenant, dans le bac de récupération, la règle est « Contenants, emballages et imprimés, c'est tout ! »

La présence de contaminants dans le bac bleu a un réel impact sur les opérations du centre de tri. Et certains produits, tels : les blocs-piles, peuvent représenter un vrai danger pour les employés, d'où l'importance pour la population de maintenir de bonnes habitudes quant au recyclage en évitant de déposer dans le bac bleu des matières qui n'y ont pas leur place.

À la RIDT, on estime encore à 15% les contaminants à l'intérieur du bac à recyclage. Les principales matières indésirables observées sont : les textiles, le bois, les couches, le matériel informatique, les bâches de plastiques, les toiles de piscines, les boyaux d'arrosage, les produits dangereux, ...

Parce que chaque geste compte ! Merci aux citoyens qui font le bon tri de leurs matières résiduelles et qui utilisent correctement leur bac de récupération, l'écocentre ou le dépôt municipal.

PARTENAIRE —LA FONDATION MIRA

Partenaire de longue date de la RIDT, Mira s'est engagée depuis 1994 à sensibiliser le public québécois à la récupération de cartouches d'imprimantes et des cellulaires. Ce programme de récupération de cartouches laser et à jets d'encre s'adresse aussi bien aux entreprises qu'aux citoyens. En plus de poser un geste pour l'environnement, cette initiative permet de financer le dressage de chiens Mira.

Fondé en 1981, Mira est un organisme à but non lucratif offrant gratuitement des chiens guides et des chiens d'assistance à des personnes vivant avec des déficiences visuelles, motrices ainsi qu'aux jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Depuis sa création, plus de 3800 chiens ont été offerts gratuitement à des personnes vivant avec un ou plusieurs handicaps. L'investissement moyen pour élever un chien Mira est de 35 000 \$ et ça prend de 3 à 8 mois d'entraînement.

Il faut savoir également qu'une cartouche d'imprimante mettra 1000 ans à se décomposer. En 2022, c'est plus d'un million de cartouches qui ont été récupérées. Toutes les cartouches transitent à l'entrepôt de la Fondation Mira à Neuville. Elles sont triées et vendues en appel d'offres à des recycleurs. Les cartouches non recyclables sont détruites de façon écoresponsable.

Au Témiscouata, les points de dépôt sont ceux de la Mini-Collecte. On en compte plus d'une soixantaine dans la région dont les écoles et bureaux municipaux. Lorsque vous recyclez vos cellulaires et cartouches d'encre au lieu de les mettre à la poubelle, vous posez un beau geste pour l'environnement en plus de venir en aide à une personne handicapée.

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

BIEN PRÉSENTER SON BAC ROULANT À LA COLLECTE



SORTEZ LE BON BAC LA VEILLE AU SOIR

Le camion peut passer très tôt le matin.



GARDEZ UN ESPACE D'AU MOINS 1,5 PIED OU 50 CM ENTRE LE BAC ET TOUT AUTRE OBJET

La pince hydraulique du camion doit avoir assez d'espace pour prendre le bac sans le renverser ou accrocher autre chose.



ORIENTEZ LES ROUES ET LA POIGNÉE VERS LA MAISON

L'ouverture du bac doit être face au chemin.

S'il est inversé, le couvercle de votre bac pourrait se briser lors de la collecte et le chauffeur ne pourra être tenu responsable.



AUCUNE MATIÈRE QUI DÉBORDE, À CÔTÉ OU SUR LE COUVERCLE. GARDEZ LE COUVERCLE FERMÉ EN TOUT TEMPS

En hiver, merci de déneiger le couvercle pour éviter de collecter trop de neige.



**Contenants,
emballages,
imprimés.
C'est tout.**

VOICI COMMENT
FAIRE →



**Faire des boulettes
avec le papier
d'aluminium.**

**Séparer les matières
recyclables d'un
même contenant
ou emballage.**

EX. : LE SAC ET LA BOÎTE
DE CÉRÉALES

**Défaire vos boîtes
de carton.**



**✗ Contenants
d'aérosol**



→ DOIT ÊTRE DÉPOSÉ DANS
UN POINT DE DÉPÔT MUNICIPAL
→ DOIT ÊTRE VIDÉ AVANT
D'EN DISPOSER

**Vider et rincer
légèrement
le contenant.**